



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from AgEcon Search may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## La décision dans le village : l'exemple du remembrement

A. Barthes

---

### Citer ce document / Cite this document :

Barthes A. La décision dans le village : l'exemple du remembrement. In: Économie rurale. N°106, 1975. Population et travail agricoles (fin) pp. 23-30;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2357>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1975\\_num\\_106\\_1\\_2357](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_106_1_2357)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## Résumé

Comment se prennent les décisions dans un village ? A partir de quelles références et dans quel système de rapports sociaux ? Etant donné la complexité d'une telle analyse, ce sont des situations de crise qui sont le plus souvent retenues comme objet d'étude ; en effet, « l'accident » en accentuant l'expression des relations, permet d'identifier plus aisément quelques éléments du fonctionnement social.

Le remembrement, par les différentes opérations qu'il implique, apparaît souvent comme une provocation dans le village et une remise en cause des rapports sociaux existants. En effet, il implique des opérations de simplification et de regroupement parcellaire avec, notamment, échange de parcelles entre agriculteurs et transformation du réseau de voiries.

A la conception de la terre comme moyen de production, les agriculteurs opposent d'autres significations qui incluent la terre comme indicateur de statut social, support d'un passé de lutte pour l'accès à la propriété foncière, expression d'une qualification professionnelle de l'exploitant. Ainsi, la terre, réduite à sa capacité de produire, rend les propriétés permutables mais non sans provoquer la résistance des agriculteurs car une telle opération suppose pour eux la possibilité d'échanger les expériences humaines, les statuts sociaux.

Dans une commune de la Vallée du Rhône, nous avons étudié comment la décision de remembrement s'est inscrite dans les rapports sociaux déjà existants : comment les divers groupes en présence, notamment le Conseil Municipal et le Syndicat Agricole, ont réinterprété une telle opération en termes de rapports de pouvoir dans la commune.

Enfin, une opération de remembrement, si elle s'inscrit dans le jeu des rivalités villageoises déjà existantes, est également modification des rapports sociaux. Dans le cas étudié, le pouvoir dans le village, jusque là fondé sur l'ascendance et le niveau de fortune, a évolué peu à peu vers la compétence technique, nouvel indicateur du prestige social.

## Abstract

Decision-making in the village - the example of land-regrouping - How are decisions made in a village ? With reference to what ? and in what system of social relationships ? In view of the complexity of such an analysis it is often critical situations that are studied. Such « accidents » underline relationships and enable some aspects of the way society functions to be more easily identified.

The regrouping of land, because of the different operations it involves the grouping of plots together with the exchange of plots and a modification of the road network.

Instead of seeing land as a means of production, the farmers attach other forms of significance to it, which includes land as a factor of social status, the basis of the struggle for land tenure, the expression of their professional status as farmers. Thus land seen merely as a means of production, makes farm exchanges possible, but not without giving rise to resistance on the part of the farmers, for, for them, such an operation assumes they are able to exchange their experiences and social status.

In a « commune » in the Rhone valley we have studied the way in which the land regrouping decision fitted into the existing social relationships, how the various groups, in particular the Council, and the Farmers' Union, reinterpreted it in terms of the balance of power in the « commune ».

Finally, if such an operation fits into the existing pattern of viUage rivalries, it also modifies social relationships. In the case we studied power in the village, until then based on birth and wealth, gradually passed into the hands of those with technical competence - a new sign of social prestige.

# LA DÉCISION DANS LE VILLAGE : L'EXEMPLE DU REMEMBREMENT

par Alice BARTHES

Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées (ENSSAA), Dijon

Comment se prennent les décisions dans un village ? A partir de quelles références et dans quel système de rapports sociaux ? Etant donné la complexité d'une telle analyse, ce sont des situations de crise qui sont le plus souvent retenues comme objet d'étude ; en effet, « l'accident » en accentuant l'expression des relations, permet d'identifier plus aisément quelques éléments du fonctionnement social.

Le remembrement, par les différentes opérations qu'il implique, apparaît souvent comme une provocation dans le village et une remise en cause des rapports sociaux existants. En effet, il implique des opérations de simplification et de regroupement parcellaire avec, notamment, échange de parcelles entre agriculteurs et transformation du réseau de voiries.

A la conception de la terre comme moyen de production, les agriculteurs opposent d'autres significations qui incluent la terre comme indicateur de statut social, support d'un passé de lutte pour l'accès à la propriété foncière, expression d'une qualification professionnelle de l'exploitant. Ainsi, la terre, réduite à sa capacité de produire, rend les propriétés permutables mais non sans provoquer la résistance des agriculteurs car une telle opération suppose pour eux la possibilité d'échanger les expériences humaines, les statuts sociaux.

Dans une commune de la Vallée du Rhône, nous avons étudié comment la décision de remembrement s'est inscrite dans les rapports sociaux déjà existants : comment les divers groupes en présence, notamment le Conseil Municipal et le Syndicat Agricole, ont réinterprété une telle opération en termes de rapports de pouvoir dans la commune.

Enfin, une opération de remembrement, si elle s'inscrit dans le jeu des rivalités villageoises déjà existantes, est également modification des rapports sociaux. Dans le cas étudié, le pouvoir dans le village, jusque là fondé sur l'ascendance et le niveau de fortune, a évolué peu à peu vers la compétence technique, nouvel indicateur du prestige social.

## Decision-making in the village - the example of land-regrouping

*How are decisions made in a village ? With reference to what ? and in what system of social relationships ? In view of the complexity of such an analysis it is often critical situations that are studied. Such « accidents » underline relationships and enable some aspects of the way society functions to be more easily identified.*

*The regrouping of land, because of the different operations it involves the grouping of plots together with the exchange of plots and a modification of the road network.*

*Instead of seeing land as a means of production, the farmers attach other forms of significance to it, which includes land as a factor of social status, the basis of the struggle for land tenure, the expression of their professional status as farmers. Thus land seen merely as a means of production, makes farm exchanges possible, but not without giving rise to resistance on the part of the farmers, for, for them, such an operation assumes they are able to exchange their experiences and social status.*

*In a « commune » in the Rhône valley we have studied the way in which the land regrouping decision fitted into the existing social relationships, how the various groups, in particular the Council, and the Farmers' Union, reinterpreted it in terms of the balance of power in the « commune ».*

*Finally, if such an operation fits into the existing pattern of village rivalries, it also modifies social relationships. In the case we studied power in the village, until then based on birth and wealth, gradually passed into the hands of those with technical competence - a new sign of social prestige.*

Dans un village, comment sont prises les décisions qui le concernent ? L'analyse de ce phénomène s'avère particulièrement délicate si l'on choisit la vie quotidienne comme champ d'observation. La première difficulté est inhérente à l'objet d'étude lui-même. Le village, que l'on assimile parfois à l'unité de vie sociale, ne se réduit pas à un regroupement simple. Bien au contraire, il est le lieu d'activités et d'influences complexes qui forment un système d'organisation dont les éléments se dissimulent dans un apparent pêle-mêle d'hommes et de choses. L'autre difficulté est liée à la place qu'occupe l'observateur ; Herskovits a noté « plus un ethno-

graphe est proche d'une culture, moins ses perceptions des changements de cette culture seront précises » (1). Aussi est-il tenté de privilégier l'événement qui vient troubler une évolution lente et qui place le groupe dans une situation de crise. Alors l'implicite s'exprime, le caché se révèle. Le fonctionnement du système social devient plus apparent et permet au chercheur d'identifier avec plus de rigueur les décisions, leurs origines et leurs significations.

(1) HERSKOVITS (M.J.). — Les bases de l'Anthropologie culturelle. Paris, Payot, 1952, p. 181.

De ce point de vue, les opérations de remembrement transforment les villages en de véritables laboratoires sociaux tant leur déroulement est l'occasion de discussions, de conflits où toute la population est impliquée. En France, de 300 à 500 communes sont remembrees chaque année ; au 1<sup>er</sup> janvier 1971, 10.577 l'avaient été, représentant 8.744.400 hectares. Le remembrement concerne tous les agriculteurs et les propriétaires fonciers. Comment est prise la décision d'un tel remodelage de l'espace ? Comment expliquer les résistances et les passions qu'il soulève ? Quel est son effet sur la réorganisation des groupes sociaux et sur leurs pouvoirs de décision ?

## I — LA NOTION DE REMEMBREMENT

« Dans l'espace agraire méticuleusement organisé en vue de buts précis et hiérarchisés, le remembrement apparaît en un premier temps, comme une révolution psychologique bien plutôt que technique » (2). L'idée et la pratique du remembrement s'insèrent dans le village en empruntant le réseau de relations existant entre les groupes, cheminant ainsi à travers les divergences communales, elles perdent parfois beaucoup de leur signification première. Il en résulte un échange d'informations biaisées ou même incohérentes entre les aménageurs et la population locale. C'est dans une commune rurale de la Vallée du Rhône (3) que nous avons étudié comment a été prise la décision de réaliser un remembrement, comment celle-ci a été le résultat de réinterprétations politiques et sociales d'une technique plutôt que d'une acceptation des buts particuliers du remembrement. L'analyse des différents moments de cette réorganisation parcellaire a également révélé les rationalités en présence, qui tantôt coexistaient malgré leurs discordances, tantôt se développaient en conflit, avant d'aboutir à des résultats techniques traduisant en définitive des rapports de force.

Le technicien, extérieur à l'espace qu'il veut transformer, peut facilement imaginer une restructuration parcellaire répondant aux exigences de la législation. En effet, il arrive au village investi d'une mission d'intérêt général. Grâce à la loi du 9 mars 1941, il dispose d'un texte juridique qui lui permet de rendre obligatoire le remembrement d'une commune si la puissance publique le juge nécessaire. Le remembrement a pour objectif économique de réduire les coûts de production de l'agriculture et il est évident qu'un tel objectif dépasse les seuls intérêts des agriculteurs. L'accroissement de la productivité du travail est recherché dans une organisation de l'espace agricole, les parcelles trop petites, dispersées et éloignées entraînant pertes de temps, difficultés de mécanisation et d'amélioration des sols. Ainsi,

un regroupement des parcelles autour des bâtiments d'exploitation, eux-mêmes n'étant pas soumis à transformation, en est un des principaux moyens. Un nouveau réseau de voiries est conçu pour supprimer les enclaves, réduire les parcours et faciliter le passage des machines. Des travaux d'assainissement complètent le caractère fonctionnel de ce nouveau plan. Pour cela, le remembrement implique la possibilité d'échanger les parcelles selon une base d'équivalence définie seulement pour les besoins du moment. Cette équivalence est exprimée en valeur de productivité réelle de la terre, c'est-à-dire en capacité de produire. Le critère retenu pour la déterminer est le rendement moyen des cultures principales. Toutes les parcelles se trouvent donc traduites en une valeur unique qui rend les échanges possibles. De ce fait, le droit de propriété est, d'une certaine manière, mis en cause ; il n'est pas supprimé mais il devient transférable d'un bien sur un autre. Le remembrement est une dépossession provisoire pour une réattribution estimée équivalente. Certains pensent qu'on peut « l'analyser comme une expropriation de type spécial » (4).

Devant un tel réaménagement, surtout s'il lui est imposé, la population locale est avant tout soucieuse de sauvegarder la logique propre de son travail et au-delà sa cohérence interne. Le parcellaire que le technicien se propose de modifier comporte une rationalité, celle de générations d'hommes qui ont façonné et partagé la terre pour vivre de sa production. Les parcelles dispersées, enchevêtrées, les chemins sinués sont l'expression même d'un réseau de communications sociales. Les relations de travail risquent d'être brutalement remises en question par le regroupement des parcelles autour des locaux d'exploitation. Le travail agraire et le système de culture ne sont pas adaptés aux grandes parcelles. Marc Bloch a signalé l'ancienne répugnance des paysans à regrouper leurs parcelles : « un champ est, au fond, une œuvre humaine, qui s'est constituée de génération en génération ; le cultivateur par une sorte d'instinct acquis connaît son sol ; vis-à-vis d'une terre nouvelle, il se sent tout gauche et comme dépayssé » (5).

La terre est un signe du statut social, un indicateur important de la place que chacun occupe dans la hiérarchie sociale du village. De plus, elle exprime la longue lutte des paysans pour la possession du sol afin de garantir leur indépendance sociale et politique. Aussi cette dépossession provisoire et cette réattribution simultanée d'une autre terre jugée équivalente pourra leur paraître incompréhensible et inacceptable. Ce mécanisme se réfère à une rationalité autre que celle qui régit les modes traditionnels d'acquisition de la terre. Pour le technicien, la terre réduite à sa capacité de produire peut s'exprimer en une valeur d'échange qui rend les propriétés permutable. Pour le cultivateur, une telle

(2) RAMBAUD (P.). — Société rurale et urbanisation. Paris, Ed. du Seuil, 1969, p. 201.

(3) Cf. BARTHEZ A. — Etoile sur Rhône. Contribution à l'étude de la pénétration du progrès techniques dans les sociétés rurales. Lyon, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1970, 2 vol., 363 p., ronéotypé.

(4) SCHMERBER (J.M.). — La réorganisation foncière en France. Le remembrement rural, Paris, La Maison Rustique, 1950, p. 117.

(5) BLOCH (M.). — Les caractères originaux de l'histoire rurale française. Tome 2. Paris, A. Colin, 1964, p. 216.

opération supposerait la possibilité de comparer les expériences humaines, les statuts sociaux, les histoires individuelles sur la base d'une seule unité d'estimation.

Enfin, pour répondre aux objectifs fixés par la législation, le remembrement doit être considéré comme un changement préliminaire à d'autres transformations que seuls les agriculteurs peuvent prendre en compte. En effet, il implique une réorganisation des cultures et une nouvelle conception du travail correspondant à des parcelles plus vastes et à l'utilisation possible de machines. Or, le cultivateur imagine difficilement, du moins avec précision, de tels changements parce qu'il tend à percevoir l'avenir surtout comme un prolongement du passé. Dès lors, la rationalité du remembrement lui est aussi étrangère que ne l'est la logique de l'agriculteur pour le technicien. Réagissant en fonction de son expérience antérieure et à court terme, ne retient-il pas du remembrement d'abord son aspect destructurant ? Dans cette conduite se trouve une des raisons majeures qui expliquent les conflits provoqués dans le village. Le remembrement est l'objet de réinterprétations qui sont autant de défenses du milieu local à l'égard d'une innovation dont il n'a pas eu l'initiative. L'étude de la décision et des différentes phases de réalisation fournissent de nombreuses illustrations.

## II — LE VILLAGE AVANT LE REMEMBREMENT

Etoile-sur-Rhône, dans le département de la Drôme, s'étend dans la partie la plus riche, les plaines rhodaniennes. Le village est à quelques dix kilomètres de Valence, centre industriel et chef-lieu du département. Etoile se trouve donc au carrefour d'une agriculture prospère et d'une vie urbaine envahissante, avec ses 42 km<sup>2</sup> et ses 2.000 habitants. Son territoire présente la forme d'un triangle dont le sommet avance vers l'Est sur les collines de mollasses dont la hauteur ne dépasse guère 200 mètres, tandis que sa base s'ouvre largement sur la plaine alluviale fertile qui longe le Rhône.

Guidé sans doute par un souci de sécurité, le village médiéval s'est installé sur les hauteurs. Situé à la charnière de deux types de relief, le bourg se dresse sur l'une des collines dominant la plaine et s'étend au-delà des remparts eux-mêmes transformés aujourd'hui en boulevard circulaire. Il garde encore une certaine fierté pour son histoire. La charte de franchises qui a libéré ses habitants des servitudes féodales se trouve gravée sur une plaque de marbre gris encastrée au-dessus de la porte de l'église. A Etoile, existent les ruines d'un château qui aurait abrité l'enfance de Diane de Poitiers. Au bout de la rue principale se dresse un monument surmonté d'une étoile rappelant la constitution d'une Fédération de gardes nationaux « quelque part dans la plaine d'Etoile le 29 novembre 1790 ». Le temps n'a pas effacé leur devise inscrite sur la pierre : « Vivre libre ou mourir ».

Au-delà de ces quelques vestiges, quelle est la vie propre de ce groupe sur un territoire directement au contact d'une urbanisation croissante et traversé par un réseau dense de communications ? Les habitants se décrivaient en citant ce dicton que les générations acceptent encore de transmettre : « N'est pas d'Etoile qui veut ». Ce privilège peut être attribué à la situation géographique de ce terroir régulièrement inondé par le Rhône et donc enrichi de limons à une époque où les engrains chimiques n'existaient pas. En tout cas, aujourd'hui, le proverbe a pris une nouvelle signification au moins pour les techniciens agricoles et experts de réorganisation foncière. En effet, ils appellent le village une « commune pilote », tant pour l'ampleur des aménagements dont elle a été l'objet, que pour les dotations financières qui lui ont été attribuées.

Un tiers de la population est groupée en un seul village, le reste étant dispersé en hameaux sur les collines et le long des grands axes de communication dans la plaine. L'évolution démographique se solde par une diminution et un vieillissement de la population. En un siècle, 1.000 habitants ont disparu, soit un tiers des effectifs. Cependant, depuis 1946, la population, un moment stationnaire, tend à s'accroître. Malgré la proximité de Valence, Etoile est depuis toujours une commune rurale dont la ressource essentielle est l'agriculture qui occupe 46 % de la population active. Cependant, c'est la population agricole qui est la plus marquée par l'évolution : près de la moitié des actifs agricoles ont plus de 50 ans, et, depuis 1946, apparaît une population ouvrière travaillant à Valence, transformant ainsi quelque peu Etoile en commune dortoir.

L'agriculture se répartit entre un système de polyculture avec pour dominante un élevage ovin ou bovin sur les collines, un système de grandes cultures de type céréalier dans la plaine et des plantations fruitières en croissance rapide dans la plaine et sur les collines. La commune compte 200 exploitations dont la superficie moyenne varie de 10 à 15 hectares. La surface agricole utile est de 3.400 ha et plus de la moitié se trouve en fermage. La propriété est traditionnellement très morcelée ; au moment du remembrement, Etoile compte 800 titres de propriétés éclatés en 3.320 îlots. L'habitat dispersé et une grande diversité des sols ont toujours favorisé le morcellement. Il faut y ajouter la volonté de chaque habitant d'acquérir une parcelle dans la plaine, zone la plus riche. Aussi, n'est-il pas rare de trouver des propriétés dont les parcelles se répartissent dans la plaine, de part et d'autre de la voie ferrée et aussi sur les collines. Dans cette dernière partie du territoire, la terre est moins convoitée et moins chère ; elle permet d'accroître le patrimoine.

Le commerce local végète ; il est concurrencé par les marchands ambulants et les centres de Valence ou Livron. Les jeunes n'éprouvent pas le besoin d'animer leur village et préfèrent consommer les loisirs que peut leur offrir la ville proche. Les instituteurs ne se sentent pas « du pays » et n'influencent guère les activités

villageoises. Dans le conseil municipal, les membres ont tous plus de 50 ans et sont en majorité cultivateurs. Le maire, élu en 1945, est un ancien industriel textile du Nord, venu s'installer dans une région plus clémene. Considéré et respecté par la population locale, il n'accepte l'innovation que dans la mesure où elle ne remet pas en cause les valeurs qui sous-tendent sa position personnelle dans l'organisation sociale communale. Le syndicat agricole local, formé d'une soixantaine d'adhérents dont la majorité a moins de 40 ans, est épris de changement et tente de secouer le poids des autorités en place dans la famille comme au village, mais il ne regroupe qu'une minorité peu influente.

Le remembrement d'Etoile n'est que la conséquence d'aménagements importants réalisés dans un espace plus vaste. C'est à l'occasion de la construction du barrage de Beauchastel que la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) met au point, avec la participation du Ministère de l'Agriculture, un plan d'aménagement hydraulique et foncier de la région agricole avoisinante. Cette collaboration fait l'objet de la première convention agricole entre la CNR et le Ministère de l'Agriculture. La CNR exproprie 100 ha sur la commune, dédommage les expropriés et propose des améliorations agricoles de trois ordres : le remembrement et ses travaux connexes, l'irrigation et l'assainissement des sols, l'amélioration des infrastructures, notamment en matière de voiries. La commune bénéficie pour le remembrement d'une participation financière particulière de la CNR, en plus du financement normalement prévu par l'Etat. Ainsi, la CNR prend en charge 18 % du montant des travaux de remembrement et de ses travaux connexes de voiries et d'amélioration des sols ; elle procède à une installation collective d'irrigation par aspersion. Simultanément à la création du barrage de Beauchastel, la construction de l'autoroute Lyon-Marseille est mise en projet. La Société de l'autoroute de la vallée du Rhône (SAVR) procède elle aussi à l'expropriation de 45 hectares de terre et doit remédier aux dommages causés en participant financièrement à l'exécution du remembrement et des travaux connexes. Elle participe au financement du remembrement pour une surface égale à vingt fois celle de l'emprise de ses ouvrages, ce qui équivaut à 1,7 % du montant des travaux. Enfin, l'Etat prend à sa charge 80 % des dépenses engagées ; les 20 % restant sont à la charge des propriétaires dans toute commune qui ne fait pas l'objet de situations particulières (6). A Etoile, étant donné les autres ressources de financement, l'Etat ramène sa participation à 77 %, mais la commune a encore une situation privilégiée, les propriétaires ne devant supporter que 3,3 % des dépenses contre 20 % dans les autres communes. En échange des avantages offerts, la CNR fixe à la commune un délai d'exécution des travaux au-delà duquel elle cesse de participer à toute dépense correspondant à des opérations non ache-

vées. Ainsi, l'installation du réseau d'irrigation doit être terminée au plus tard trois ans après la date de publication du décret déclarant d'utilité publique la construction du barrage. Ce délai est porté à dix ans pour le remembrement. Mais, une installation collective d'irrigation ne peut être rationnelle que si elle est précédée d'une restructuration parcellaire ; le délai du remembrement se trouve de fait ramené à trois ans.

### III — LA DECISION DU REMEMBREMENT ET LES POUVOIRS EN PRESENCE

Les projets d'aménagement d'Etoile sont parmi les premiers entrepris dans le département. Jusque là, cinq communes avaient été remembrées et cinq étaient en cours. Pour les premières, il s'agissait d'un aménagement rendu obligatoire par la réalisation du barrage de Donzère-Mondragon, selon un processus analogue à celui d'Etoile. Aucune demande d'aménagement n'avait été exprimée au préalable par la population locale et la décision avait relevé en totalité de l'Etat. Aussi les mesures ont-elles été ressenties par les agriculteurs comme une incursion violente dans leurs initiatives et leur système de relations. Pour les autres communes, les aménagements avaient été décidés par l'Etat avec l'accord des municipalités. Mais c'est à chaque phase du remembrement, à travers les divergences qui opposent techniciens et agriculteurs, que ces derniers ont pris conscience du pouvoir de l'Etat et de l'arbitraire de ses décisions. Rappelons, en effet, que d'après la loi du 9 mars 1941, le remembrement devient d'intérêt public et peut être obligatoire lorsque la puissance publique l'estime nécessaire. Malgré les structures de participation prévues par la législation, l'administration a la possibilité de passer outre l'avis des intéressés. La composition de la commission communale illustre d'ailleurs le caractère autoritaire du remembrement : elle comporte neuf membres, dont quatre seulement représentent les intérêts locaux. En cas de conflit, les pouvoirs publics y sont majoritaires et c'est elle qui, légalement, se trouve investie des plus importantes missions : décision sur l'opportunité du remembrement, choix du géomètre, classement des terres, établissement du projet, examen des réclamations.

Pour exprimer leur hostilité, les agriculteurs de ces dix communes s'étaient regroupés en « comités communaux de défense contre le remembrement », soit pour casser soit pour arrêter les opérations. Moins opposés au remembrement lui-même qu'à l'arbitraire de l'Etat, ils demandaient une restructuration parcellaire fondée sur les échanges à l'amiable, tenant compte des relations existant entre les agriculteurs et laissée à leurs initiatives individuelles. Afin d'étendre et de renforcer leur mouvement, les délégués des dix communes s'étaient rassemblés dans un village voisin d'Etoile pour tenter de créer une fédération départementale de défense contre le remembrement. Les oppositions entre les pouvoirs publics et les populations locales peuvent être symbolisées par cette expression d'un agriculteur :

(6) A partir du 24 juin 1963 (décret n° 63.011) le financement de l'Etat a été modifié : 100 % pour le remembrement proprement dit, 70 % pour les travaux connexes.

« Mon terrain, je l'ai transpiré, j'y suis le patron et personne n'y mettra les pieds ou gare ! ».

A cette époque, Etoile est informé des projets d'aménagement concernant son territoire, mais la population y attache peu d'intérêt. De plus, l'information est médiatisée par le maire qui, jouissant d'une influence sur l'ensemble de ses administrés, apaise leur inquiétude. Aussi Etoile ne forme-t-elle pas de comité de défense. Des sous-commissions à voix consultatives sont créées dans chaque quartier de la commune afin de faire pression sur la commission communale légalement toute puissante.

## 1 — Le conflit entre le conseil municipal et le syndicat agricole

C'est le maire qui est le premier saisi des projets de la CNR, de leurs incidences sur les communes, des dédommagements et améliorations proposés, ainsi que des délais imposés. Très vite, l'événement se diffuse dans toute la population : deux réunions d'agriculteurs sont organisées en présence du maire et des techniciens, l'une dans la plaine, à l'école publique, l'autre une semaine plus tard à la mairie, pour les cultivateurs des collines. Le conseil municipal réuni au titre d'une « convocation urgente et extraordinaire » donne un avis favorable à ces projets et notamment à celui du remembrement. Les arguments qu'il invoque se réfèrent à une rationalité technique, celle qu'utilisent les techniciens : « considérant que le remembrement faciliterait le projet d'irrigation et que celui-ci, du fait de la chute de Beauchastel, serait pris en charge en totalité par la CNR et l'Etat, notamment en ce qui concerne l'amélioration et la réfection de la voirie rurale, le conseil municipal décide, sous ces conditions, de donner un avis favorable de principe à l'exécution du remembrement pour la totalité de la commune ».

L'accord de la municipalité peut légalement suffire pour demander la constitution de la commission communale qui décide de l'opportunité du remembrement et assume la responsabilité des opérations. La désignation des propriétaires exploitants comme membres de la commission est effectuée par le préfet à partir d'une liste que le syndicat agricole est invité à fournir. Celui-ci s'y refuse ; « étant hostile à cette opération, il considère que cette formalité incombe aux personnes qui ont demandé le remembrement et en particulier au conseil municipal qui s'est prononcé en sa faveur ». Ce groupe, hostile au remembrement, exprime également son opposition au conseil municipal et, aux élections municipales de 1959, il constitue une liste face à celle du conseil municipal sortant. Quels sont les mobiles réels de ces opposants à la fois au remembrement et au conseil municipal ? L'analyse de leur comportement lors des élections municipales permet de décevoir quelques-uns de leurs objectifs.

Le conseil municipal sortant, favorable aux aménagements, pose de nouveau sa candidature aux élections. Ce groupe constitué en majorité de cultivateurs (11 sur 16) âgés de plus de cinquante ans se trouve sous l'autorité d'un maire fixé dans ses fonctions depuis 1945, étranger à la commune par ses origines comme par sa fortune. En face, un groupe composé lui aussi d'une majorité d'agriculteurs (9 sur 11 candidats) mais très différents. Une plus grande jeunesse (parmi les 9 agriculteurs, 5 ont moins de 35 ans) ; une participation active au syndicat local dont l'un d'eux est président ; mais surtout, ils appartiennent à une minorité mal intégrée dans la vie sociale villageoise. Originaires de l'Ardeche, ils sont des immigrés que la nécessité a chassés de la vallée de l'Eyrieux, riche mais surpeuplée. Ils ont commencé par « se louer » chez les riches exploitants de la vallée du Rhône, « les ventres jaunes » qui voyaient venir avec satisfaction une main-d'œuvre abondante et peu exigeante. Déracinés, ils avaient le projet de devenir chefs d'exploitations. Ils ont d'abord pris des terres en métayage, en fermage et enfin, peu à peu, en faire valoir direct. Cette dernière phase, la plus dure, ils l'ont tout d'abord réalisée sur des terres dont personne ne voulait, réputées pauvres ou près du Rhône, difficiles à défricher. En véritables pionniers, ils ont remis en valeur ces terres et sont entrés dans le groupe des chefs d'exploitations par conquête et non par héritage d'une situation. Bien qu'installés depuis plusieurs dizaines d'années, ils ne reconnaissent pas l'autorité paternaliste d'un maire notable et de conseillers municipaux étoiliens d'origine. De plus, leur position d'opposants et de minoritaires est accusée par le fait qu'ils ont gardé leur religion protestante d'origine face au catholicisme du conseil municipal.

Les deux groupes utilisent leurs divergences à l'égard des aménagements pour alimenter le conflit électoral. Pour cela, chacun réinterprète le fait technique et se déclare « pour » ou « contre » le remembrement. Tout se passe comme si tous les antagonismes se cumulaient dans cette décision. S'intitulant « Liste d'union républicaine de progression sociale communale », le conseil municipal sortant exprime sa confiance en l'avenir par les projets techniques d'origine extérieure qu'il encourage. Cette adhésion à l'innovation se révèle ambiguë à travers les arguments invoqués pour la justifier. Faisant appel à la confiance que les administrés lui ont jusque là accordée, le groupe affirme sa supériorité sur les adversaires au titre de « son expérience acquise de la chose publique pour défendre l'intérêt majeur des administrés ». Les aménagements deviennent un moyen pour perpétuer la société. Le conseil municipal sortant se propose de « revitaliser notre belle commune, d'y développer l'agriculture, d'y maintenir autant que faire se peut la jeunesse et cela, en mettant à profit au mieux et le plus complètement les données nouvelles qui nous sont offertes ». Il adopte le changement pour renforcer la pérennité d'une situation.

Sous le nom de « Liste d'union républicaine et laïque d'action sociale et de défense paysanne », les adversaires placent aussi les projets d'équipement technique au centre de leur campagne électorale. Ils ne contestent pas le remembrement lui-même mais dénoncent surtout les modalités de sa réalisation. Ils rejettent les aménagements décidés d'« autorité », même s'ils ont une contre-partie financière importante. Ils se montrent « hostiles au remembrement tel qu'il est effectué actuellement, d'une façon trop arbitraire et qui risque de semer dans nos campagnes rancunes et discordes ». Ne pouvant faire appel, comme le groupe adverse, à « leur expérience de la chose publique », ces « défenseurs paysans » se proposent de « gérer avec clairvoyance les affaires communales dans le respect des hommes et des idées ». Ils utilisent des termes techniques : ils veulent « gérer », tandis que le groupe adverse, plus âgé et cependant favorable à l'innovation, se propose de « revitaliser » la commune. Ils qualifient les perspectives de progrès encouragées par le conseil municipal de « formules démagogiques à seules fins électorales ». En définitive, c'est apparemment à l'arbitraire de l'Etat que s'adresse leur opposition et il conviendra d'analyser ce que cache pour eux cet « arbitraire ».

La population confirme sa confiance au conseil municipal sortant, au pouvoir du notable, au courant favorable aux aménagements. Les travaux de remembrement et d'irrigation commencent. La décision en revient finalement au maire, qui fournit une liste de noms au préfet pour constituer la commission communale. L'arrêté préfectoral « ordonnant les opérations de remembrement » est aussitôt publié.

## 2 — Les opposants deviennent favorables

Le remembrement s'accompagne nécessairement de travaux connexes. Ceux-ci relèvent de la responsabilité d'une association foncière regroupant tous les propriétaires et chargée de la gestion des travaux décidés par la commission communale. Cette association est dirigée par un bureau dont les membres sont désignés par le préfet dans les mêmes conditions que celles fixées pour les propriétaires appelés à faire partie de la commission communale. Le syndicat agricole accepte de fournir une liste sur laquelle le préfet choisit dix-neuf noms. Le président est simultanément membre de la commission communale et du conseil municipal. En fait, il est à la tête d'un bureau très hétérogène, agité par des conflits étrangers aux aménagements. Ce bureau comprend cinq conseillers municipaux, sept candidats opposants battus aux élections et sept autres moins directement touchés par la bataille récente. Très vite, il s'avère ingouvernable et le président démissionne.

Le nouveau président, jadis hostile aux aménagements, est le président du syndicat agricole. Comment expliquer son revirement ? Si son objectif était réellement de réduire l'arbitraire dans le remembrement, son attitude serait incohérente, car aucun changement n'est

intervenu dans ce domaine. Mais s'il voulait conquérir le pouvoir communal, son nouveau comportement devient logique. La population, en accordant sa confiance au conseil municipal sortant, s'est montrée favorable au remembrement ; en adoptant les idées de l'ensemble du groupe, il est possible, au nouveau président, de devenir progressivement le leader communal. Pour rendre acceptable par les villageois un tel changement, il ne retient plus que les avantages du remembrement auxquels les agriculteurs sont sensibles. Il réinterprète l'arbitraire de la législation autrefois dénoncée ; il affirme toujours le pouvoir excessif de l'Etat, mais il invoque les qualités morales des techniciens qui permettront d'éviter les abus d'autorité. Le discours qu'il adresse aux agriculteurs et aux techniciens lors de son intronisation dans ses nouvelles fonctions exprime ces changements : « Il n'est pas possible de travailler les terres comme des pantalons d'Arlequins... N'écoutez pas les bobards, n'écoutez pas les excités, les turbulents opposés par principe à toute forme de progrès ».

Pendant la période pré-électorale, il se ralliait à ceux qui voulaient agir dans « le respect des hommes et des idées » et c'est au nom de ce principe qu'il s'opposait aux aménagements. Aujourd'hui, il reprend ce même principe comme condition d'un aménagement équitable, mais cette fois par le biais d'exigences morales et non plus juridiques : « Je demanderai à monsieur le géomètre d'être impartial dans ses opérations et de ne pas donner l'occasion et les moyens aux membres des commissions, conseillers municipaux, etc, de tirer les couvertures à eux au détriment de leurs voisins ». Le géomètre devient un partenaire, d'un ennemi qu'il était : « le géomètre ne peut pas faire du bon travail sans les agriculteurs, nous, on connaît mieux nos terres que lui ; les agriculteurs, au lieu de critiquer, doivent l'aider, sinon le remembrement devient un bateau sans boussole et sans capitaine ».

Quand le projet d'irrigation se précise, le bureau de l'association foncière s'accroît et atteint vingt six membres en conservant le même président. L'extension des tâches exige l'élection de deux vice-présidents, tous deux autrefois hostiles. Ainsi le groupe des opposants au remembrement devient leader dans les structures mises en place pour le réaliser.

Pour expliquer une telle évolution, il faut résituer l'événement dans l'histoire du remembrement d'Etoile. Ces élections au sein de l'Association foncière se déroulent en 1964, c'est-à-dire quatre ans après le début du remembrement. En 1964, les opérations s'achèvent et la population en perçoit déjà les avantages concrets, notamment l'amélioration des sols et la création de chemins. Ceux qui, en 1959, se déclaraient hostiles aux aménagements ont utilisé cette attitude collective en jouant progressivement le rôle de médiateurs entre la population locale et la puissance publique. Par leur habileté et leur aptitude à défendre les intérêts des villageois, ils ont obtenu les meilleurs avantages du remembrement, que la population reconnaît aujourd'hui. S'appropriant,

au moins en partie, les réussites techniques, ils rassemblent à leur tour la confiance de la population, confiance qui est confirmée et accrue aux élections municipales de 1965. En effet, cinq des opposants d'autan, parmi les plus jeunes, accèdent au poste de maire et de conseillers municipaux. Ils ont conquis la totalité du pouvoir communal, qui acquiert ainsi une nouvelle signification.

#### IV — LA SIGNIFICATION DU NOUVEAU POUVOIR MUNICIPAL

L'évolution simultanée de l'expression politique des habitants et de leur attitude à l'égard des aménagements suscite deux questions. Pourquoi les adversaires de la municipalité ont-ils choisi un pouvoir de type technique pour conquérir la mairie du village ? Pourquoi la population n'a-t-elle pas maintenu sa confiance à la municipalité aux élections de 1965, puisque à cette date le remembrement terminé donne satisfaction aux agriculteurs, notamment à cause de la voirie ?

La première question revient à se demander s'il était nécessaire pour ce groupe de cautionner les aménagements dont il n'approuvait pas les modalités pour prendre le pouvoir municipal. Il semble que la réponse doive être affirmative, car c'était la manière la plus directe de combattre le maire en place. En effet, déjà aux élections de 1959, le reproche le plus aigu qui lui était adressé concernait les chemins, leur mauvais état et la faiblesse du réseau ; pour les agriculteurs, le maire « n'a rien fait ». Seules les routes qui relient directement la commune à l'extérieur étaient entretenues, tandis que les quartiers se trouvaient sans possibilités de communications, hormis quelques chemins de terre à travers la plaine. Pour une commune dont plus de la moitié de la population active est agricole, cette situation devenait de plus en plus intolérable, d'autant plus que les agriculteurs étaient déjà équipés en matériel agricole, en tracteurs tout au moins.

Le maire se montrait plus préoccupé par l'embellissement du village et la restauration du château moyenâgeux que par les revendications des agriculteurs. Il souhaitait la création d'un syndicat d'initiative et projetait un avenir touristique pour son village. De tels projets regroupaient quelques habitants, mais sans susciter l'intérêt des agriculteurs et les aménagements de la CNR sont venus à propos pour satisfaire leurs demandes : le remembrement c'est tout d'abord l'espoir d'un réseau de chemins goudronnés et rationnellement distribués à travers le parcellaire. Déjà en 1959, pour se maintenir, le pouvoir communal avait cessé quelque peu d'être exclusivement un pouvoir personnel fondé sur des titres de noblesse ; des exigences techniques existent que les notables devront assumer pour tenir leur rang. Le maintien du maire aux élections de 1959 a permis de faire accepter l'innovation par l'ensemble de la population, même si la réalisation était autoritaire. La collectivité a reconnu la valeur de la technique, parce qu'elle se doublait d'une autorité sociale. Quand le

remembrement a été inévitable, les opposants se sont montrés favorables jusqu'à s'insérer dans les structures mêmes d'action. Partisans des aspects techniques du remembrement, ils ont pris la direction des opérations, se sont faits reconnaître aptes à satisfaire les demandes des agriculteurs et ont ainsi préparé leur future élection.

Enfin, comment expliquer que le village accorde sa confiance, aux élections de 1965, à un groupe constitué de « déracinés », encore mal intégrés dans sa vie sociale ? Entre 1959 et 1965, Etoile n'est préoccupé que par les changements techniques. Le remembrement, l'installation de l'irrigation collective ont favorisé d'innombrables rencontres et confrontations entre agriculteurs et techniciens, entre agriculteurs eux-mêmes. Les hommes participent aux réunions de quartier pour le classement des sols, la discussion du nouveau plan, tandis que les femmes « sont sur les portes et parlent ». Les aménagements sont une puissante incitation à l'échange. De plus, le remembrement et l'irrigation ont tellement modifié l'organisation du parcellaire que les agriculteurs se trouvent subitement devant un nouvel apprentissage à faire de leur métier. Les parcelles sont maintenant vastes et bien desservies ; elles permettent la mécanisation du travail et il faut modifier le système cultural pour rentabiliser l'irrigation. Le technicien devient de plus en plus un collaborateur nécessaire. Peu à peu l'organisation professionnelle des agriculteurs se consolide ; les effectifs du syndicat agricole doublent ; au cours de l'année 1964, sont créées trois coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) comptant chacune une vingtaine d'adhérents qui ressentent le besoin de conseils pour s'adapter aux possibilités nouvelles.

Une fois achevé, le remembrement rassemble des partisans qui, au départ, étaient de vigoureux opposants. C'est que, en acceptant cette innovation, le village s'engage simultanément dans une transformation de lui-même. En acceptant la restructuration parcellaire, les agriculteurs se trouvent dans l'obligation, au moins implicite, de modifier leurs techniques culturales, de penser en termes de rentabilité, bref d'élaborer un autre système économique. En 1965, Etoile a franchi une étape dans son développement agricole. Sur un parcellaire renouvelé, les agriculteurs recherchent une productivité croissante de leur travail. Pour cela, la compétence technique devient indispensable et parce qu'elle n'est pas encore maîtrisée par les agriculteurs, une autorité extérieure, celle des techniciens, vient s'ajouter et peut-être se substituer aux anciennes formes de pouvoir villageois, notamment au pouvoir municipal dans sa signification traditionnelle. De la dépendance à l'égard du notable, les agriculteurs s'acheminent vers la soumission à la technique. Ceux qui réussissent de nouvelles cultures, qui utilisent un outillage moderne acquièrent progressivement plus de prestige et se regroupent dans des structures mises en place à l'occasion des aménagements. Entre le pouvoir municipal et l'ensemble de la population existent désormais des responsables d'organisations professionnelles, syndicales ou techni-

ques qui deviennent des références. Le maire de 1959 leur paraît de plus en plus lointain. Dans ces organisations d'origine récente, les adversaires de la municipalité de 1959 occupent une position prépondérante et, en 1965, leur accession à la gestion communale traduit un changement de signification du pouvoir municipal.

D'abord fondé sur le prestige d'une personne, marginale par rapport à la société qu'elle représente, le pouvoir municipal se trouve ensuite associé à la compétence technique et à la catégorie socio-professionnelle dominante. Les critères d'origine sociale, de fortune ou d'ascendance ne comptent plus. Pourtant le maire, en favorisant les aménagements, se faisait le défenseur du progrès technique. Mais en valorisant le changement n'assumait-il pas des valeurs conflictuelles qui, finalement, remettaient en cause le maintien de son statut ? Dans quelle mesure un « notable », au sens où nous l'entendons ici, peut-il provoquer un certain type de progrès technique ? Peut-être seulement à la condition que ce progrès soit dévié de sa signification propre, c'est-à-dire directement relié à l'autorité sociale qui l'introduit. Alors, il reste juxtaposé au système ancien. S'il pénètre véritablement l'organisation sociale, il la transforme et celle qui naît révèle la contradiction qu'il y a à vouloir un changement, alors que le statut porte à être l'expression de la continuité.

Ce conflit de valeurs s'est exprimé à Etoile par un renversement de la municipalité et l'accession au pouvoir d'un groupe d'agriculteurs qui ont le plus accepté les aménagements techniques et ses conséquences. Au départ, le remembrement était en définitive pour eux surtout un moyen d'intégration au groupe villageois. Pour être publiquement reconnue, celle-ci devait aller jusqu'à la conquête du pouvoir municipal. Mais celui-ci, en 1965, n'a plus le même sens qu'en 1959. Ses tenants sont les représentants d'une autorité qui dépasse les limites villageoises, celle du progrès technique qui a ici tous les caractères d'une valeur d'emprunt. Ces « immigrés » désiraient acquérir un statut dans le village ; leur accession au pouvoir municipal est le symbole décisif de leur intégration. Dans le même temps, le village se transforme sous la double pression de l'innovation technique et de l'extension de la ville voisine. Ce sont ces deux derniers facteurs qui déterminent désormais l'évolution d'Etoile. C'est vers eux que se déplacent peu à peu les centres de décisions. Progrès technique, pouvoir municipal, développement économique, intégration de groupes nouveaux sont autant de termes où les forces sociales s'affrontent, l'un servant de moyen pour maîtriser l'autre, celui-ci n'étant qu'une occasion apparente pour dominer celui-là. La décision au village, c'est bien cette complexité que le plus souvent seul un événement extérieur fait émerger.